

Présents : Pierre TARDIEU, Robert GASIGLIA, Emile GIOVANNESCHI, Stéphane LEOPOLD, Jean-Paul MANDINE (a donné procuration à Philippe PAYAN), Catherine PAYAN, Philippe PAYAN, Yves PAYAN, Dominique PLAUT (a donné procuration à Stéphane LEOPOLD).

1 - APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOUT 2016

Après lecture par le Maire, le procès verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 – STATION D'EPURATION – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET

Le projet de construction de la station d'épuration du village a été lancé par délibération du 27 septembre 2014. L'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études SAFEGE a permis de définir le type d'équipement adapté à savoir une station de type filtres plantés de roseaux de 200 Équivalents Habitants (EH). Le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet du cabinet MERLIN pour la construction de la station d'épuration et des réseaux d'eaux usées associés pour un montant prévisionnel de 767 563,48 € HT. Il précise que ce projet ayant été confié à la Communauté de Communes Alpes d'Azur en maîtrise d'ouvrage déléguée pour la partie administrative et financière, la Commune doit préalablement valider cet avant-projet afin que la Communauté de Communes puisse solliciter les financements auprès du Département et de l'Agence de l'eau. Le Maire propose d'adopter l'avant-projet du cabinet MERLIN.

Adopté à l'unanimité

3 – SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ITINERAIRES DE RANDONNEES PEDESTRES DECLASSEMENT DE SENTIERS

Un linéaire important de kilomètres de sentiers du territoire communal est classé au Schéma Départemental d'Itinéraires de Randonnées Pédestres dont le coût d'entretien à la charge du Département des Alpes-Maritimes est conséquent. Dans un souci de rationalisation de ces coûts d'entretien au profit de la valorisation de sentiers d'intérêt touristique, économique et/ou patrimonial, le Maire propose de demander le déclassement de certaines portions de sentiers peu ou pas utilisées listées ci-dessous qui présentent de surcroît des problématiques liées au foncier.

- Sentier de la Madeleine entre la balise n° 32 et la balise n° 31
- Sentier de la Bouisse entre la balise n° 34 et la cabane de la Bouisse
- Sentier des Clots entre la balise n° 267 et la balise n° 307

Adopté à l'unanimité

4 – AMENAGEMENT D'UNE SALLE D'EXPOSITION – ANCIENNE MAIRIE

Le RDC du bâtiment de l'ancienne mairie n'est plus utilisé. L'objectif est de valoriser son emplacement en cœur de village pour en faire un lieu d'exposition permanent permettant d'accueillir l'exposition « bornes frontières », rétrocédée par le Parc national du Mercantour à la Commune d'Entraunes. Le Maire présente le projet. Une première phase de démolition sera réalisée en régie communale. Les travaux plus techniques nécessitent l'intervention d'entreprises spécialisées : maçonnerie (chape de béton, reprise des murs, stabilisation des plafonds), menuiserie (portes d'entrée), électricité (reprise des alimentations et éclairage d'exposition). Le montant de l'opération est estimé à 20 000 euros HT. Il informe le conseil que ce projet peut faire l'objet d'un financement exceptionnel du Parc national du Mercantour à hauteur de 50% du montant total HT.

Adopté à l'unanimité

5 – GESTION DES ENCOMBRANTS

La gestion actuelle des encombrants sur la commune pose de réelles difficultés pour la collecte par les agents de la Communauté de Communes. Les locaux de dépôts prévus sur Entraunes et Estenc sont pleins en permanence et remplis de tout type de déchets malgré les consignes affichées. Le Maire propose en concertation avec les services d'enlèvement des déchets de la Communauté de Communes Alpes d'Azur que la Commune acquiert une benne adaptée aux engins d'enlèvement. Elle sera mise en place sur le parking Saint-Sébastien à la sortie nord du village comme unique point de collecte des encombrants de la Commune. Les actuels locaux seront fermés et transformés pour recevoir uniquement les cartons. Un affichage adapté sera mis en place sur site.

6 – AUBERGE COMMUNALE

Les actuels gérants de l'Auberge ont donné leur préavis et partiront à la fin du mois d'octobre. Il convient de refaire un appel à candidature dès début novembre pour une réouverture de l'établissement au printemps 2017. La sélection des candidats interviendra la première quinzaine de février.

7 – POINT SUR LES TRAVAUX

- Aménagements été-hiver de l'espace nordique d'Estenc : la troisième tranche de travaux (restructuration de sentiers, pose de bancs et de signalétique, réfections des passerelles) sera finalisée avant l'hiver et les travaux d'aménagement de la source du Var ont débuté.
- Les travaux d'enfouissements des lignes et de modification de l'éclairage publique à Pièce-Longe seront achevés avant l'hiver.
- La réalisation du programme de voirie communale 2016 concernant la réfection des ponts a débuté avec le changement du platelage du pont du Bourdoux.
- La rénovation de l'appartement communale au-dessus de l'Ecole est achevée et l'employé communal travaille actuellement à la rénovation du F2 de l'ancienne mairie.
- La passerelle en balcon menant à la cabane de la Bouisse a été refaite en coopération avec le parc national du Mercantour.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Des devis pour la protection de la toiture de l'Eglise ND de la Nativité ont été demandés.
- Les lettrages du monument aux morts seront repeints par l'employé communal avant la cérémonie du 11 novembre.
- Le bilan du camping pour la saison estivale 2016 est de 750 nuitées.
- La fête des « Gens d'Ici » aura lieu cette année à Entraunes le 2 octobre 2016.
- Un rapport du département a établi la dangerosité du Pont du Diable à Estenc. Il sera fermé par arrêté municipal dans l'attente de travaux de rénovation.

La séance est levée à 19h45.